

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du conseil d'administration****SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023****L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

**Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Antoine MASSON.**

**Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.**

**Etait absente : Céline VÉRON.**

**OBJET : Action sociale – Abondement au Fonds de Solidarité Logement (FSL) – Année 2023).**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, le conseil départemental de Maine-et-Loire sollicite la participation du CCAS d'Angers au Fonds de Solidarité Logement (FSL). Ce dispositif permet aux ménages les plus fragiles d'accéder à un logement ou de s'y maintenir grâce à des aides financières et un accompagnement social.

En 2022, le FSL est intervenu auprès de 4 343 ménages pour un montant d'aides de 3 138 285 €.

Selon le règlement du FSL, la participation des communes est établie en fonction de leur population et de la part de logement sociaux dont elles disposent, par rapport au total de résidences principales de leur territoire.

Ce ratio s'élève à 26 526 logements, soit 32,12 % des résidences principales sur Angers.

Au titre de l'exercice 2023, la participation demandée par le département au CCAS s'élève à 42 765,37 €.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif sur le compte 6573 « Subventions au conseil départemental ».

Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la demande du conseil départemental de Maine-et-Loire et autorise cette dépense.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

